

DE ROUBAIX-TOURCOING

Il faut que le prix du pain diminue

Et la diminution doit être sensible pour mettre fin aux sacrifices des mères de famille

Si l'on veut que le coût de la vie baisse, il est nécessaire de réduire le prix du pain. C'est celui-ci qui sert de régulateur au prix des autres denrées.

étrangers doit perpétuer un pareil état de choses, il est inadmissible. Nous croyons qu'un régime de reconstitution doit être assuré à nos cultivateurs des régions sinistrées qui ont remis à l'état leurs terres au prix de réels dangers et de grands efforts.

On annonce que le pain va baisser de 1 fr. 30 le kilo à 1 fr. 25. Ce n'est pas suffisant. Voyez l'exemple de la Belgique. A partir du 1er juillet, les prix maxima de vente du pain seront de 90 centimes (pain bis), 95 centimes (pain de ménage), 1 franc (pain blanc).

L'Exemple de la Belgique

Le pain à 0,90 centimes

A partir du 1er juillet, les prix maxima de vente des farines des types officiels sont fixés comme suit en Belgique :

- Farine blutée à 75 %, 106 francs ; Farine blutée à 80 %, 100 fr. 35 ; Farine brute (non blutée), 93 fr. 75.

Ces prix s'entendent par 100 kilogrammes nets et nus, livrés sur grenier du boulanger ou négociant, dans les communes et agglomérations, siège d'un ouïlin et franco gare ou bord contre quai, dans les autres communes.

Les prix maxima de vente du pain sont fixés comme suit :

- a) Pain complet de farines non blutées : 90 centimes le kilogramme, poids contrôlé ; b) Pain de ménage fabriqué au moyen de farines blutées à 80 % : 95 centimes le kilogramme, poids contrôlé ; c) Pain blanc ordinaire fabriqué au moyen de farines blutées à 75 %, 1 franc le kilogramme, poids contrôlé ; d) Pain « platine » c'est-à-dire pain « galette » fabriqués avec des farines blutées à 75 % : 1 fr. 11 c. le kilogramme, soit 1 franc la michie réglementaire de 900 grammes. Ces prix sont ramenés, pour les boulangers n'ayant pas de « pain de ménage », à 95 centimes le pain blanc, à 85 centimes les 900 grammes de pain « platine » ou « galette ».

Dans le Pas-de-Calais

RICHARD-GEORGES, député du Pas-de-Calais, vient de demander à M. le Ministre du Commerce quelles mesures il compte prendre pour empêcher l'augmentation du prix du pain dans la région minière du Pas-de-Calais, ajoutant que dans la région de Béthune, cette augmentation existe déjà, que les boulangers se basent sur le fait que la farine a subi une augmentation indirecte de prix, qu'ainsi les minotiers font payer chaque sac de 100 kilogrammes, prix qui n'était antérieurement que de 25 centimes, qu'ils obligent les boulangers à prendre 25 c. de sur sur leurs livraisons de farine ou à payer un supplément de 2 francs par sac, qu'ils augmentent le prix de location des sacs, etc., que les minotiers à leur tour se basent pour agir ainsi sur le prix du blé étranger qui leur revient, rendu chez eux, de 105 à 107 francs les 100 kilos.

La guerre d'Irlande va-t-elle cesser ?

Une conférence en décidera

Dublin, 27 juin. — Tout semble indiquer que M. de Valera acceptera l'invitation de M. Lloyd George de venir conférer avec lui à Londres. Quant à M. Craig, il a répondu qu'il tenait d'abord à prendre l'avis de son Cabinet.

A propos de majoration de dommages de guerre

DEGUISE, député de l'Aisne, avait demandé à M. le ministre de la Justice si, sur la plainte d'un agent administratif des dommages de guerre, un sinistré peut être poursuivi pour majoration frauduleuse ou tentative d'escroquerie ; 1. sans avoir été admis à faire la preuve par témoins (celle preuve ayant été offerte) ; 2. avant que la commission cantonale, le tribunal des dommages de guerre et le Conseil d'Etat ait statué.

Le ministre a répondu : 1. Il appartient au ministère public, saisi d'une plainte, de lui donner la suite judiciaire qu'elle comporte ; 2. l'action du ministère public, saisi d'une plainte pour tentative d'escroquerie ou pour majoration frauduleuse, n'est pas subordonnée à une décision de l'autorité administrative.

La guerre Grecque n'a pas de chance

Les Turcs sont vainqueurs

Constantinople, 27 juin. — Les troupes grecques, ballées auprès d'Adabazar et de Sabanda, ont dû se replier sur Ismid, qui aurait été occupée par les Turcs dans la soirée du 25 juin.

Les ressortissants de cette ville seront recueillis par un croiseur anglais.

Le mystère du cercueil

IL EST ECLAIRCI

Dôle, 27 juin. — Nous avons dit que le cercueil trouvé vide de cadavre, mais plein de pierres, par le fossyeur Gendel, dans le cimetière de la Bédugue, était celui d'une dame Courtot, décédée en 1904. Comment des pierres avaient-elles pu être substituées au corps ? L'explication en est simple. Il y a deux ans, pour cause de fin de location du terrain, le corps de la dame Courtot fut déplacé et changé de bière. Le fossyeur, par négligence peut-être enfonça de nouveau dans la première fosse, creusée en un terrain où l'eau affleure, la vieille bière, en la remplissant de pierres pour l'empêcher de surager.

Ainsi est éclairci le mystère de la Bédugue qui, depuis tant de semaines, intriguait si fort les Doléais.

Deux bandits chez une rentière

Après avoir dépouillé cette habitante de Lécuse ils se réfugièrent dans un bois du Pas-de-Calais

Une audacieuse agression au revolver a été commise à Lécuse. A 6 heures et dix minutes, Mme Lecocq, rentière à Lécuse, voyait entrer chez elle un soldat, accompagné d'un civil paraissant âgé d'une vingtaine d'années, qui brusquement lui mirent sous le nez un revolver en lui disant : « Donne de l'argent ou tu es mortel ».

Mme Lecocq fut dans un tiraillement de billets, dont elle ne peut exactement préciser la valeur, et la remit aux malfaiteurs qui se retirèrent aussitôt et sautèrent dans la voiture de messagerie Lécuse-Douai. A mi-chemin, ils descendirent et prirent à travers champs la direction du Pas-de-Calais.

Chasse à l'homme dans les ruines

Ayant appris qu'à la suite d'un vol à main armée commis à Lécuse (Nord), chez Mme Lecocq, les auteurs de cet acte de brigandage, au nombre de deux, s'étaient réfugiés dans le bois de Nouvelles-sous-Bellonne à une faible distance de Sully-sous-Ostrevent, les gendarmes de Vitry-en-Artois se rendirent immédiatement sur les lieux et, à deux reprises différentes, d'abord seuls, puis avec le concours de nombreux habitants de Sully accompagnés de chiens, organisèrent une véritable chasse dans le bois et dans les environs, pour découvrir les individus recherchés.

Ceux-ci ayant toute latitude pour se dissimuler soit dans les anciens blocs, dans les tranchées ou abris, soit encore dans les champs de blé, n'ont pu être retrouvés.

Toutefois, il est fort probable qu'ils ne sauraient tarder à être arrêtés, car ils possèdent leur signalement et même le nom de l'un d'eux : Georges Declère, 22 à 23 ans, grand, blond, portant la barbe non rasée depuis une dizaine de jours, vêtu d'un uniforme militaire bleu horizon, porte un calot et un képi, la main droite agrippée à la suite d'un accident d'auto, est originaire de Paris ou de Saint-Germain-en-Laye, et parle avec un accent parisien très prononcé.

Son complice est de taille moyenne, paraît âgé de 17 à 18 ans, est, correctement vêtu d'un costume de drap presque noir et chaussé de souliers jaunes. Tous deux étaient armés d'un poignard et d'un revolver.

Un crime au cinéma

UN ENFANT NOUVEAU-NE Y FUT TUÉ PAR SA MÈRE

Paris, 27 juin. — La nuit dernière, Marc Grassard, gardien de cinéma, 22, rue de Passy, en faisant sa ronde, découvrait, derrière la grille d'un couloir de service, le cadavre encore chaud d'un enfant nouveau-né du sexe masculin portant de profondes blessures à la tempe droite et au crâne. M. Grassard a porté sa lumière trouvant au commissariat de police voisin.

Un mari jaloux a abattu son rival

Une drame ayant la jalousie pour origine s'est déroulé hier après-midi, à Bagnolet. Comme il passait, vers 4 heures, avenue Gallieni, un employé de chemin de fer, Victor Thévenin, âgé de 39 ans, demeurant, 16, rue Paul-Bert, à Paris, rencontra le mécanicien Jean Fraix, qui, à l'en croire, entretenait des relations intimes avec sa femme, sur lequel il tira trois coups de revolver.

Atteint à l'abdomen, Fraix, qui est domicilié à Paris, 57, rue d'Avron, a été transporté à l'hôpital Saint-Antoine, où il a été aussitôt opéré. Son état est des plus graves. Le meurtrier a été arrêté.

DIX ANS APRÈS

ON A ARRÊTÉ LES AUTEURS D'UN CRIME COMMIS EN 1911

Granville, 27 juin. — En 1911, le jeune Libouban, de Pleubian (Côtes-du-Nord), 20 ans, matelot à bord du sloop « Maria », était trouvé assassiné au bas de la muraille du Nord.

La tête avait été littéralement mise en bouillie : le paravent d'Avranches suivit plusieurs pistes qui ne donnèrent aucun résultat. Deux charpentiers étrangers au pays, furent même incarcérés, mais un non-lieu dut être rendu en leur faveur.

Mais, il y a quelques jours, au cours d'une discussion entre femmes, des propos suspects furent recueillis par la police.

L'instruction abandonnée depuis bientôt dix ans, fut reprise et les renseignements recueillis déterminèrent le juge d'instruction à décerner trois mandats d'amener contre Jean Tollemer, 42 ans, rue Saint-Jean, et Thomas Montreuil, rue des Quais. L'un et l'autre protestèrent de leur innocence.

Le troisième inculpé a quitté Granville, mais son arrestation est imminente.

Crime, accident ou suicide ?

ON A RETIRÉ DE L'ESCAUT, A DENAIN, UN CADAVRE QUI A SEJOURNÉ UN MOIS DANS L'EAU

Le corps d'un nommé Delain Pierre-Joseph, domicilié à la Holpe (Belgique), résidant à Cambrai, 2, rue des Tésouliers, a été repêché de l'Escaut, près du Pont de l'Enclos.

Delain est né à Vieux-Jenappe, le 21 juillet 1865, il exerçait la profession de plâtrier et était marié.

Le corps paraît avoir séjourné un mois environ dans l'eau. On ignore jusqu'ici à quoi attribuer ce décès. Crime ? accident ou suicide ?

L'enquête, à laquelle on se livre actuellement, permettra sans doute d'éclaircir le mystère.

Une tragédie conjugale

Une femme de Cappellebrouck avait tué et enterré son mari. Elle le déterra ensuite et le brûla par morceaux

Il y a un an, le 1er juillet exactement, un cultivateur de Cappellebrouck, le sieur Mahieu, disparaissait, et les bruits qui coururent alors suscitèrent une enquête qui ne put rien établir sur sa disparition.

On dit alors que Mahieu était un ivrogne, d'une conduite irrégulière, abandonnant le domicile pendant souvent plusieurs jours et que sa femme, avec qui il vivait en désunion, pouvait ne pas être étrangère à sa disparition.

Les dires de son épouse, à cette époque, furent que le cultivateur, après une violente dispute, avait vendu son grain, ses bestiaux, pris l'argent du ménage, était parti pour une destination inconnue.

Declarations tardives

Au début du mois de mai dernier, la femme Mahieu-Codron, cultivatrice à Cappellebrouck, petite commune du canton de Bourbourg, se décida à signaler à la gendarmerie la disparition de son mari. Les circonstances dans lesquelles fut faite cette tardive déclaration, éveillèrent et retinrent l'attention de la gendarmerie. L'enquête établit que les époux Mahieu-Codron avaient entre eux de fréquentes et violentes discussions, qui dégénéraient assez souvent en rixes.

La femme prétendait que, le 1er juillet 1920, son mari avait vendu les récoltes et les bestiaux et était parti, emportant, outre l'argent ainsi réalisé, toutes les économies du ménage.

Puis d'abord, assurée-elle, elle ne se préoccupa pas de cette disparition, car son mari, sous l'influence de l'ivresse, avait souvent fait des fugues de plusieurs jours et même de plusieurs semaines.

Pressée de questions, la femme Mahieu-Codron finit par se contredire. Dimanche soir, enfin, le chef de la brigade de gendarmerie de Bourbourg, M. Poulain, ayant recueilli de nouvelles et graves présomptions, procéda à un nouvel interrogatoire de la cultivatrice.

L'aveu d'un crime

En présence des charges accumulées, la femme Mahieu-Codron se décida à passer des aveux.

Elle reconnut avoir assassiné son mari, Alphonse Mahieu, d'un coup de revolver à la tête.

Elle avait enterré le cadavre dans le jardin, et tout récemment, se rendant compte que ses recherches étaient sur le point d'aboutir, elle avait essayé de faire disparaître les derniers vestiges de son crime.

Après avoir déclaré qu'elle avait découpé le cadavre en trois tronçons, jetés par elle dans la Colme, elle est revenue sur ce détail. Elle prétendit avoir brûlé, à plusieurs reprises, les débris décomposés restés par elle de la fosse.

Le chef de brigade de gendarmerie de Bourbourg a signalé télégraphiquement au parquet de Dunkerque les aveux et l'arrestation de la femme Mahieu-Codron.

La descente du Parquet

MM. Bodet, procureur de la République ; Dutilleul, juge d'instruction, accompagnés de M. Minard, greffier, se sont rendus hier après-midi à Cappellebrouck.

La femme Sidonie Mahieu a refait le récit complet de son crime, y ajoutant des détails nouveaux.

C'est ainsi qu'elle assure avoir été aidée par un domestique, suite d'un coup de cœur pour un domestique de ferme de l'époque, Joseph Vandenberghe, 29 ans. En dépit de ses protestations énergiques, celui-ci a été arrêté. Il nie formellement avoir pris part au crime. Il reconnaît cependant que la femme Mahieu-Codron, le 1er juillet, avait voulu pour tuer son mari, mais qu'il n'a pas voulu pousser avec indignation cette proposition.

L'X du drame

On a des raisons de croire que la femme Mahieu n'a pas commis seule son horrible crime ; mais on se demande si, en dénonçant Vandenberghe, elle n'a pas voulu détourner les soupçons relativement au vrai complice.

L'instruction semble, en effet, s'attacher particulièrement à ce point et il est possible que nous ayons bientôt d'autres et troublants détails de ce drame, à la fois déconcertant et horrible.

La crainte du châtiment

Le cynique assassinat du malheureux Goursly par le garagiste Daguebert, est la cause principale de la découverte de ce nouveau crime.

La femme Mahieu l'a reconnu elle-même au cours de son interrogatoire. Comme on lui demandait pourquoi elle avait déterré et brûlé les restes du cadavre, elle répondit : « C'est parce que j'avais lu dans les journaux qu'on avait retrouvé, à Marquise, dans un jardin, le corps d'un Anglais assassiné ».

Sidonie Codron est âgée de 51 ans. Avant d'épouser en secondes nocces Alphonse Mahieu, elle avait été mariée à un ouvrier agricole, dont elle eut un fils, qui habitait encore avec elle et qui prétend tout ignorer du crime de sa mère.

Ce drame qui, par les circonstances qui l'entourent, rappelle en plus d'un point l'horrible tragédie de Marquise, a causé, dans l'arrondissement de Dunkerque, la plus profonde émotion.

Le « Fourgon léger » de Beaucourt-Hamel

IMPORTANTES DÉCLARATIONS D'UN INGENIEUR DU CONTROLE

Le rôle de la composition du train dans la catastrophe La voie avait été visitée deux fois et reconnue indempne

Deux nouveaux morts à l'hôpital d'Amiens

La catastrophe de Beaucourt-Hamel a profondément ému le public. Sur le réseau du Nord, qui s'était si vite et si bien reconstruit après la guerre, le terrible événement de samedi dernier, survenu à peu de mois l'incident survenu en gare de Douai, a éveillé des craintes sur la sécurité de la circulation.

Il est indispensable de rechercher avec précision et de dire avec franchise les causes de la catastrophe. On en est réduit jusqu'ici à des hypothèses, mais quelques faits apparaissent déjà. Lesquels ?

Voici d'abord les principales déclarations du Contrôleur des chemins de fer :

L'opinion du Service du Contrôle

Un ingénieur du service du Contrôle des chemins de fer a déclaré, hier, ceci : Cet accident est dû à une déformation de la voie ferrée qui s'est produite en amont du petit pont.

Au cours de l'enquête, l'examen de la ligne a fait connaître qu'à peu de distance du pont — environ une centaine de mètres — existait un « gonflement » de la voie. C'est ce qui a provoqué l'accident.

L'explication en est simple. La locomotive et son tender, le fourgon de tête, le wagon-poste et les wagons suivants, qu'un chef de train avait formé un bloc homogène, puisqu'ils étaient tirés en avant et en arrière, sont passés sans encombre à l'endroit indiqué ; mais la dernière voiture, un fourgon léger ou survoitur, qui n'était attelé que par l'avant à « vaisé », est sorti des rails et a roulé sur le ballast, en exerçant des tractions sur les wagons qui le précédèrent, jusqu'au moment où il s'est arrêté, contre le parapet du pont et a provoqué le déraillement des trois wagons de voyageurs.

Il reste à déterminer la cause de la déformation de la voie et les ingénieurs chargés de l'enquête en sont encore réduits aux hypothèses. On peut invoquer, soit le mauvais état du survoitur, soit la déformation des rails, probablement trop « jointifs », qui se sont « gonflés », sous l'effet de la chaleur.

Cet accident pose également la question de la composition des trains rapides dont il importe d'assurer la parfaite homogénéité. Le matériel de la compagnie a fourni pendant la guerre un survoitur de travail encombré et il n'a pas été possible, jusqu'ici, de remédier autrement qu'en partie aux conséquences de ce long effort. Un grand nombre de wagons sont en réparation.

Aussi, arrivés à l'endroit où le chef de train puisse se trouver gêné pour réaliser une composition de train impeccable, susceptible de donner toutes garanties.

Ce qu'on dit à la Cie du Nord

D'autre part, le secrétaire général de la Compagnie du Nord a fait les déclarations suivantes, à la suite d'une conférence qui s'est tenue hier matin, de 8 h. 45 à 11 heures, entre les hauts fonctionnaires de la Compagnie :

— A l'heure actuelle, malgré l'activité de nos recherches et l'intérêt que nous portons au problème, les causes de ce terrible accident restent inconnues ou tout au moins impossibles à déterminer avec certitude.

Il existe néanmoins une hypothèse vraisemblable. La voie a pu être légèrement déformée par le train 312 qui a précédé, à la même vitesse et sans rien ressentir, le 328 déraillé. C'est un point qui, suite du coup de chaleur formidable de la journée, cette déformation ait été rendue plus facile. Le lieu de la catastrophe se trouve d'ailleurs dans l'ancienne zone des travaux indus laboratoires d'obus et dont le terrain est rendu plus meuble.

La voie en question avait cependant été visitée deux fois ce jour-là, les premiers et les deuxièmes fois, un heure un quart avant l'accident, par le fonctionnaire de ce district qui avait parcouru la voie et n'avait rien trouvé d'anormal.

Les causes de la Catastrophe

On se trouve donc en présence de constatations diverses qui peuvent se résumer ainsi :

1° La voie a été légèrement déformée, soit par suite d'un tassement du sous-sol dû à la chaleur, soit par un échauffement du rail, soit peut-être par suite de l'accident lui-même, puisque deux visites successives de la voie avant la catastrophe, n'avaient relevé aucune position anormale du rail.

2° La légèreté de la partie arrière du train a été une cause certaine de l'accident. Les déclarations du Contrôle sont particulièrement dignes de remarque à cet égard. Un ingénieur de la Compagnie du Nord a constaté que le fourgon de queue a déraillé juste avant le pont et est venu buter contre le parapet, rompant son attelage avec le wagon de voyageurs qui le précédait ; d'où rupture des attelages des autres wagons et leur déraillement.

Il est évident que c'est cette constatation qui domine toutes les autres. La longueur des trains mis en service par la Compagnie fait penser que dans une courbe un fourgon de queue trop léger peut être chassé des rails et jouer sur le ballast le rôle d'une « ancre » qui labouré le sol.

C'est ici que se pose la question de l'homogénéité de composition des trains, dont parle plus haut l'ingénieur du Contrôle. Elle est capitale. Il y a des circonstances qui rendent sans doute difficile une composition de train impeccable sur un réseau en reconstruction. Mais il y a, par dessus tout, la sécurité du public qui doit l'emporter sur toutes autres considérations.

L'attention de la Compagnie du Nord et de l'enquête officielle doivent se porter sur ce point.

La Cie du Nord poursuit son enquête

M. Louis Rouit, demeurant à Lille, 23, rue Denis-du-Péage, chef de train qui conduisait l'express 328, dont trois wagons au fourgon déraillèrent à proximité de la gare de Beaucourt-Hamel, a été convoqué à Albert pour y être entendu, à propos de la catastrophe qui s'est produite samedi.

Il s'agit, bien entendu, de l'enquête administrative menée par la Compagnie du Nord.

M. Rouit est parti de Lille lundi à 3 heures du matin, pour se rendre à cette convocation.

Il semble bien que, jusqu'à présent, on n'ait pu arriver à établir, d'une façon précise, les raisons techniques de la catastrophe.

Deux nouveaux morts

La liste funèbre s'est encore allongée de deux noms au cours de la journée d'hier. Deux blessés, dont l'état était particulièrement grave, ont succombé à l'Hôtel-Dieu d'Amiens.

M. SADRUI Eugène, 59 ans, chef de chantier, 11, rue de Paris, à Issy-les-Moulineaux, qui était atteint d'une fracture du crâne.

M. GOUBET Alfred, 21 ans, soldat au 8e d'infanterie, détachement B. M. du 1er corps, à Lille, qui était atteint de profondes blessures à la face.

Trois nouveaux cadavres identifiés

Trois cadavres ont été identifiés, à Amiens, au cours de la journée de lundi, deux femmes et un homme :

Mme RAOULT-WALLET, 27 ans, demeurant Rang-du-Fliers (Pas-de-Calais) ; M. MARECHAL Léon, 35 ans, ouvrier, demeurant à La Varenne-Saint-Hilaire (Seine-et-Oise) ; M. MARTINACHE, âgé de 31 ans, demeurant à Hornaing (Nord).

Les obsèques des victimes

Par les soins de l'évêque d'Amiens, l'absoute a été donnée cet après-midi aux vingt cadavres déposés dans des cercueils provisoires. L'une des victimes, d'origine israélienne, M. Lockaert, 57, rue Jacquemars-Giélée, a été mise en bière par le rabbin de la ville d'Amiens.

Ce soir, les 21 cercueils, sur chacun desquels la Compagnie du Nord a fait déposer une couronne, seront dirigés vers le lieu de leur sépulture définitive.

On annonce que M. Le Trocquer, ministre des Travaux Publics, assistera à la levée des corps.

Une catastrophe évitée

IL Y AVAIT UN COUSSINET SUR LE FAIT

Bordeaux, 27 juin. — Le parquet de Bayonne s'est rendu dans la gare de cette ville pour y instruire l'affaire suivante : Un employé du dépôt des machines a découvert hier soir, vers 22 heures, sur la voie 2, suivie par l'express se dirigeant vers Bordeaux, à quelques mètres avant le pont de la Citadelle, un coussinet placé ou tombé en travers du rail.

Dix minutes après la constatation faite par cet employé, le rapide Bayonne-Bordeaux-Paris passait. On devine à quelle épouvantable catastrophe il aurait pu courir.

Train contre voiture

LE CONDUCTEUR EST MORT

Soissons, 27 juin. — Hier soir, au passage à niveau de Sainte-Marguerite, près Busy-le-Long, le train de Soissons à Vailly, à tamponné une voiture dans laquelle se trouvait un sieur Cloniet, commis chez Gaston Dreyfus, négociant en bestiaux à Soissons.

Ramené aux hospices de Soissons pour y subir l'ablation du pied, Cloniet, qui portait de multiples contusions, a succombé à la suite de ses blessures la nuit dernière.

Un Cambriériste meurtrier

IL A ETE ARRÊTÉ A PARIS

Paris, 27 juin. — Le brigadier-chef Chaigneau, de la police judiciaire, a arrêté hier soir le nommé Salvator, dit Pierre Beauvais, originaire de Cambrai, âgé de 24 ans, qui, ces jours derniers, tua, passage Touzet à Clichy, une femme nommée Jeanne Paulin, âgée de 44 ans, et en blessa une autre, Mme veuve Marguerite Jean, 37 ans, mère de quatre enfants.

Beauvais, qui a été interrogé hier soir par M. Faralicq, a déclaré que se trouvant dans le passage avec un de ses camarades nommé Pessaglia, dit « la Sautisse », il fut abordé par deux individus qui lui en voulaient, dénommés Paulo et le grand Pierre, et que ceux-ci ayant braqué sur lui un revolver, il fut plus prompt qu'eux. Mais les projectiles allèrent atteindre deux passantes, dont l'une fut tuée. Il a été écroué au Dépôt.

Surpris par la marée

DEUX ENFANTS ONT ETE NOYÉS

Nantes, 27 juin. — Deux enfants, Auguste Guillon, 10 ans et son frère Pierre, 8 ans, se baignaient dans la Sèvre à Vertou. Ils se laissent surprendre par la marée et se noyèrent. C'est seulement le lendemain qu'on retrouva leurs cadavres.